



## Unité d'aménagement 011-71

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 011-71 a été produit pour la période 2018-2023.

**Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Les éléments suivants ont été analysés afin de les mettre à jour.**

Éléments analysés	Effets sur les possibilités forestières
Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette	Aucun effet car sous le seuil de 5 % de superficie défoliée
Modifications liées aux territoires d'intérêt	+ 10 500 m <sup>3</sup> /an
Nouvelle cartographie des pentes par LIDAR	- 100 m <sup>3</sup> /an
Retrait de la superficie à vocation acérico-forestière	- 3 900 m <sup>3</sup> /an
Retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines	- 8 500 m <sup>3</sup> /an
Retrait de la stratégie de récolte accélérée des strates de peupliers en sénescence	- 13 200 m <sup>3</sup> /an en volume total dont - 5 600 m <sup>3</sup> /an pour les peupliers

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette n'a pas été analysée pour l'unité d'aménagement 011-71 puisque moins de 5 % de sa superficie est actuellement dans un état de défoliation avancée.

L'évolution de l'épidémie devra cependant être suivie de près dans les prochaines années étant donné la forte proportion de peuplements vulnérables sur le territoire. L'impact sera évalué lors de la prochaine détermination des possibilités forestières prévue en 2026.

### Modification suite à la présentation des résultats préliminaires

Modification	Effet sur les possibilités forestières
Ajout de la stratégie de production de peupliers hybrides (100 ha/an). Cette stratégie amène une augmentation d'environ 375 500 \$ du budget annuel	+ 7 100 m <sup>3</sup> /an dont + 6 600 m <sup>3</sup> /an pour les peupliers
Ajustement au volume provenant des lisières boisées riveraines	- 400 m <sup>3</sup> /an

## Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	348 330	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	25 240	7%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	60 380	17%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	262 710	75%

## Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements commerciaux (récolte)	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	1 170	1 170
Coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)	10	10
Coupe avec réserve de semenciers (CRS)	100	100
<b>Total des coupes totales</b>	<b>1 280</b>	<b>1 280</b>
Éclaircie commerciale	1 000	1 000
Coupe progressive régulière	50	50
Coupe progressive irrégulière à régénération lente (CPIL)	30	30
Coupe progressive irrégulière à couvert permanent (CPIP)	260	260
Coupe de jardinage ou d'amélioration	790	790
<b>Total des coupes partielles</b>	<b>2 130</b>	<b>2 130</b>
<b>Total des activités de récolte</b>	<b>3 410</b>	<b>3 410</b>
% des coupes totales / récolte	38%	38%
% des coupes partielles / récolte	62%	62%

## Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Traitements non commerciaux	Superficie annuelle moyenne (ha/an)	
	2023-2028	2018-2023
Ligniculture (essences à croissance rapide)	100	0
Plantation intensive (2 000 plants/ha)	370	370
Plantation de base (1 600 plants/ha)	0	0
Regarni	100	100
% des plantations dans les coupes totales	37%	29%
<b>Total des travaux de reboisement</b>	<b>570</b>	<b>470</b>
Nettoisement	400	400
Éclaircie précommerciale	330	330
Dégagement de la régénération naturelle	140	140
Dégagement de plantation	550	450
Élagage	0	0
<b>Total des travaux d'éducation</b>	<b>1 420</b>	<b>1 320</b>
Scarifiage partiel	220	220
Scarifiage en plein	580	480
<b>Total de la préparation de terrain</b>	<b>800</b>	<b>700</b>
<b>Total des travaux sans récolte</b>	<b>2 790</b>	<b>2 490</b>

### Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 5 540 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **4 521 600 \$**, soit 82 % du budget disponible.

### Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire.

### Possibilités forestières et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	195 500	15 000	0	700	75 500	28 900	24 200	60 800	4 600	405 200
<b>2023-2028</b>	<b>189 300</b>	<b>14 400</b>	<b>0</b>	<b>800</b>	<b>76 500</b>	<b>29 400</b>	<b>24 200</b>	<b>58 600</b>	<b>3 900</b>	<b>397 100</b>
Δ	-3%	-4%	-	14%	1%	2%	0%	-4%	-15%	-2%

## Recommandation du Forestier en chef

### Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais les possibilités forestières ne sont pas réduites pour tenir compte de leur effet. Si un certificat ayant des modalités comparables à celles évaluées continue à s'appliquer dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre de ne pas attribuer le volume ci-dessous tant qu'elles sont en vigueur.

#### Modalités reliées à la certification forestière

Les modalités de la certification forestière selon la norme *Forest Stewardship Council* sont identiques à celles considérées pour la période 2018-2023, leur impact en volume demeure le même pour 2023-2028.

	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	189 300	14 400	0	800	76 500	29 400	24 200	58 600	3 900	397 100
<b>Certification</b>	-5 900	-500	0	0	-2 300	-900	-700	-1 800	-100	-12 200

### Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul et la détermination des possibilités forestières sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Concernant les possibilités forestières de cette unité d'aménagement, la documentation antérieure à la période 2018-2023 peut être consultée dans la section *Archives* sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2021